



Bruxelles, jeudi 26 octobre 2017

Concerne : Voyage d'option 5^{ème} Latin-Grec-Art à Rome

Chers parents,
Chers élèves,

C'est bien confirmé ! Dans trois mois environ, nous décollerons pour Rome, si bien que durant la semaine de congé scolaire qui s'annonce, nous vous proposons de prendre un peu de temps (avant que d'être trop accaparés par les examens ;-)), pour penser aux formalités nécessaires...

Nous vous demandons de le lire attentivement, de **remplir ou signer les 3 annexes ci-jointes (fiche médicale, formulaire d'inscription et d'autorisation parentale et document concernant le règlement appliqué lors du voyage)**. L'ensemble de ces documents devra être remis à Mme Schaack, **au plus tard pour le mercredi 22 novembre**.

Concernant le prix du voyage, et comme annoncé dans notre premier courrier du 20 septembre, les frais de participation ont été évalués à 450€ maximum. Notre souhait est de réduire cette somme pour nous rapprocher de 400€ ; nous vous confirmerons avec plus de précision cette (bonne) nouvelle dès que nous aurons définitivement bouclé le programme. Par ailleurs, les élèves qui souhaitent souscrire une **assurance annulation** ont la possibilité de le faire en ajoutant 12,60€ au second acompte demandé pour le 08 décembre prochain.

Nous vous rappelons en effet **l'échéance du 08 décembre** prévue pour le **paiement du second acompte de 150€ (ou 162,60€ avec assurance annulation)** ; le premier acompte de 150€ vous ayant été demandé pour le 13 octobre et le solde étant à payer pour le 12 janvier 2018.

Merci à ceux qui ne sont pas en ordre de paiement pour le premier acompte (et vous êtes malheureusement nombreux) de s'en acquitter le plus rapidement possible car le paiement des billets d'avion a déjà été avancé par l'école.

Les versements sont à effectuer sur le compte de l'école **BE60 2100 5156 7070 / GEBABEBB**.
Communication : Nom / Prénom / Rome / Classe.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous accorderez à ce courrier,

Très cordialement,
Les professeurs accompagnateurs,
C. Schaack
N. Crosse

La direction,
R. Rosi

Voyage d'option 5ème Latin-Grec-Art à Rome

Premières informations déjà confirmées...

DATES ET MODALITÉS DU VOYAGE

Le séjour à Rome se déroulera **du mardi 30 janvier au vendredi 2 février**.

Nous volerons avec la **compagnie SN Brussels**. Pour le **départ, le rendez-vous est fixé à 6h10** à l'aéroport de **Zaventem (Bruxelles)**. Nous décollerons avec le Vol SN3175 à 7h55 et atterrirons à l'aéroport de Rome à 9h55. De là, nous prendrons un bus qui nous déposera à l'hôtel.

Le **retour** est fixé au même endroit vendredi. Nous décollerons de Rome avec le vol SN318 à 17h40 et atterrirons à Zaventem (Bruxelles) à **19h50**.

LES DOCUMENTS IMPORTANTS

Fiche médicale, règlement de voyage, formulaire d'inscription et d'autorisation parentale doivent être remis pour le mercredi 22 novembre à Mme Schaack.

Pour rappel, pour entrer en Italie, il faut avoir en sa possession :

- Sa carte d'identité nationale belge en cours de validité ou son passeport (valable 90 jours après la date d'entrée sur le territoire italien).
- En l'absence d'information claire émanant de l'administration quant à l'obligation de se munir pour les mineurs d'une attestation parentale certifiée conforme par la commune, **il vous est conseillé tout de même d'acquérir ce document** ; sinon, l'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème lors du départ.

ASSURANCES

Dans le cadre du voyage, les élèves sont couverts par la police d'assurance de l'école. Certains élèves ont aussi souscrit une assurance annulation. Toute annulation doit être soutenue par la remise d'un certificat médical ; les conditions précises de cette assurance peuvent être remises sur demande.

LES ACCOMPAGNATEURS

Les professeurs accompagnateurs sont Mme Crosse, Mme Schaack. Il y aura dix-sept élèves à encadrer.

LE LOGEMENT

Nous logerons à l'**hôtel Concorde**** situé dans le quartier de la basilique Sainte-Marie Majeure non loin de la gare de Roma-Termi.

La configuration des chambres ne nous a pas encore été transmise.

Une caution par élève sera avancée par l'école pour la durée d'occupation des chambres. Cependant, en cas de dommage avéré par un élève, les dégâts seront supportés par celui-ci et sa famille et devront être remboursés à l'école (voir règlement de voyage).

Coordonnées de l'hôtel : Via Giovanni Amendola 95, Gare de Termini, 00185 Rome, Italie, 62 00185 ROMA – ITALIA.

Annexe 1 : FICHE D'IDENTITE, FICHE MEDICALE INDIVIDUELLE

A remettre AU PLUS TARD **mer 22 novembre 2017** à Mme Schaack

Pour nous faciliter la tâche, et pour plus d'efficacité, nous vous demandons de remplir ces fiches en caractère d'imprimerie. Elles resteront confidentielles.

1. Fiche d'identité

Nom :	Prénom :
Adresse :	
CP :	Localité :
Tél. :	N° GSM parents :
N° GSM personnel si vous l'emportez avec vous :	

2. Fiche médicale

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :
Adresse :
CP :
Localité :
Tél. : GSM :
Lien de parenté :

OU

Nom : Prénom :
Adresse :
CP :
Localité :
Tél. : GSM :
Lien de parenté :

Médecin traitant (nom + adresse) :

.....
.....
Tél. :

Informations médicales confidentielles :

Etes-vous atteint(e) de :

- ◇ diabète
- ◇ asthme
- ◇ épilepsie
- ◇ somnambulisme
- ◇ affection cutanée
- ◇ rhumatisme
- ◇ affection cardiaque

Fréquence et gravité :

.....

Divers (cocher la bonne case) :

	Oui	Non
1. Etes-vous vite fatigué ?		
2. Avez-vous un régime alimentaire particulier ?		
3. Pouvez-vous participer aux activités sportives ?		
4. Etes-vous allergiques aux médicaments ?		
5. Etes-vous allergiques à certains aliments ou certaines matières ?		
6. Etes-vous vacciné contre le tétanos ?		
7. Etes-vous en ordre de vaccin ?		

Si vous avez répondu affirmativement à la question 4, et/ou à la question 5, précisez les médicaments et /ou les aliments auxquels vous êtes allergique :

.....

.....

Si vous connaissez votre groupe sanguin, précisez-le :

.....

Remarques éventuelles :

.....

.....

.....

.....

Annexe 2 : Formulaire d'inscription / Autorisation parentale

A remettre AU PLUS TARD **mer 22 novembre 2017** à Mme Schaack

POUR LES PARENTS :

Nous soussignés Monsieur et/ou Madame autorise
(ons) notre fils / fille
élève de à participer au voyage organisé à Rome du mardi 30 janvier 2018 au
vendredi 2 février 2018.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement de l'école, du projet du voyage, des documents dont notre fils / fille reconnaît également avoir pris connaissance et qu'il / elle s'engage à respecter en tous points.

Nous autorisons également les enseignants accompagnateurs à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront adéquates pour la bonne organisation du voyage et plus particulièrement en cas de non-respect du règlement ou du voyage, en ce compris un éventuel renvoi direct au domicile à nos frais et sous notre responsabilité.

Nous autorisons également le médecin qui sera consulté en cas de maladie ou d'accident à prendre toutes les mesures médicales qu'il jugera nécessaires.

Nous nous engageons à payer le voyage dans son entièreté.

Fait à, le

Signature des parents :

POUR L'ÉLÈVE :

J'ai pris connaissance du règlement d l'école, du projet du voyage, des documents (y compris les règles de vie en groupe) et je m'engage à les respecter en tous points.

Fait à, le

Signature de l'élève :

Annexe 3 : Règlement voyage scolaire – Rome 2018 – à signer par l'élève et ses parents ou représentants légaux. Une copie du règlement sera adjointe au cahier de voyage. A remettre AU PLUS TARD **ven 22 novembre 2017** à Mme Schaack.

Le déplacement ne suspend pas l'application du règlement de l'École, qui demeure d'application pendant toute la durée du voyage. Le présent règlement précise certaines règles à respecter pour les élèves et s'applique dès le point de départ du voyage à l'aéroport.

1. Documents

- Chacun veillera à se munir des papiers nécessaires pour les douanes et le séjour (carte d'identité, passeport dont la date de validité est correcte). L'attestation parentale pour les mineurs certifiée conforme par la commune est conseillée.

2. Respect

- Les participants veillent constamment :
 - à adopter un comportement de nature à garantir la santé et la sécurité des autres participants ainsi que la bonne réputation de l'école, de ses élèves et de son personnel ;
 - à adopter un comportement respectueux des us, coutumes, législation et réglementation du pays de destination et à se garder de tout acte de nature à heurter la sensibilité des autochtones ;
 - à rester discrets dans le cadre de toute relation amoureuse ;
 - à respecter le programme des visites et l'esprit dans lequel elles ont été conçues ;
 - à faire preuve de l'attention et du sérieux que ces visites requièrent dans le cadre d'un voyage d'étude ;
 - à faire sien le règlement d'ordre intérieur de l'hôtel, des sites visités, des transports en commun ;
 - à participer à l'ensemble des activités proposées.
- Tout dommage causé volontairement ou non par un élève doit être signalé immédiatement au professeur responsable ; il est entendu que l'élève sera directement responsable et en supportera les conséquences financières.
- Chaque élève aura le sens du groupe, sera ponctuel au rendez-vous et respectera les consignes données par les guides et les accompagnateurs.

3. Déplacement et sécurité

- Les élèves demandent, au préalable, l'accord des professeurs pour quitter éventuellement le groupe.
- Le professeur responsable, après concertation avec les autres enseignants, organise des périodes libres, adaptées à l'âge des élèves, aux lieux visités et de toute autre circonstance pertinente pour assurer la sécurité des élèves et le respect des us et coutumes locales. Pendant ces périodes libres, les élèves sont tenus de circuler par groupe de trois au moins ; chacun doit être muni de ses papiers d'identité et de tout autre document exigé par la législation ou la réglementation locale, d'une fiche mentionnant le numéro d'appel du téléphone portable du professeur responsable ou d'un enseignant, l'adresse complète et les coordonnées téléphoniques du lieu d'hébergement, ainsi que des moyens nécessaires pour le regagner (ticket de transport en commun...). Si les périodes libres sont organisées après la tombée de la nuit, le professeur responsable fixe une heure maximum de retour au lieu d'hébergement. Les parents sont avisés de la possibilité de temps libres organisés après la tombée de la nuit ; ils peuvent s'opposer par écrit à la participation de leur enfant à ces périodes.
- Il est interdit aux élèves de se séparer du groupe ou de quitter nuitamment le lieu d'hébergement en dehors des périodes libres et selon les modalités dictées par le professeur responsable.
- La possession, détention, importation, achat, vente, échange, distribution à titre gratuit, l'importation, exportation de tout objet tranchant, piquant, ou contondant ou de tout objet généralement quelconque pouvant servir d'arme sont interdits.
- Aucune forme de violence, vol, contrebande ou agression ne sera tolérée.

4. Temps libre

Dans les conditions précisées par le règlement de l'Institut, une certaine autonomie sera donnée aux élèves à différents moments de la journée afin de leur permettre d'éveiller leur curiosité et/ou d'effectuer certains achats.

5. Alcool et drogue

- La consommation de tabac et de boissons alcoolisées est interdite. Toutefois, pour autant que cela ne soit pas interdit par la législation ou la réglementation locale ou de nature à heurter la sensibilité des autochtones, le professeur responsable peut autoriser les élèves âgés de seize ans révolus (sauf indication contraire et expresse des représentants légaux) :
 - consommer avec modération du vin ou d'autres boissons alcoolisées ne titrant pas plus de cinq degrés (cidre, bière...) avec le repas du soir ;
 - fumer avec modération du tabac dans les lieux prévus à cet effet par la législation ou la réglementation locale, en dehors des activités scolaires, des repas et des chambres ; en tout état de cause, les fumeurs veillent à ne point incommoder les autres participants.
- L'autorisation du professeur responsable résulte d'une simple tolérance ; elle peut être retirée à tout moment ; elle est retirée immédiatement en cas d'abus.
- La possession, détention, importation, achat, vente, échange, distribution à titre gratuit, l'importation, exportation et consommation de toute drogue quelconque sont interdits.

6. Santé

- Avant le départ, les parents ou les élèves informent les professeurs des éventuels problèmes médicaux.
- La réalisation d'un piercing ou d'un tatouage (visible ou non) n'est pas autorisée durant le voyage.

7. Sanctions

- Les infractions au présent règlement peuvent être sanctionnées par le professeur responsable, après concertation avec les autres enseignants, et après avoir entendu l'élève. Sans préjudice de l'action disciplinaire qui pourra le cas échéant être entreprise après le retour du groupe, le professeur responsable peut notamment :
 - exclure l'élève de tout ou partie des périodes libres ;
 - lui interdire la consommation d'alcool et de tabac au cas où cela aurait été autorisé par les parents.
- Toute infraction à une de ces règles peut entraîner le rapatriement immédiat de l'élève aux frais des parents ou tuteurs. La décision de rapatriement immédiat pour cause disciplinaire est prise par le professeur organisateur et la direction qui en avisent aussi rapidement que possible les parents ou les tuteurs de l'élève concerné. Un conseil de discipline peut être organisé à l'école pour définir des conséquences disciplinaires complémentaires.

Les professeurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des règles de vie qui précèdent.

À remettre

Je soussigné(e),

déclare avoir pris connaissance du règlement pour le voyage scolaire à Rome 2018 et m'engage à en respecter tous les termes. Je suis conscient(e) qu'à défaut, les sanctions mentionnées au point 6 du règlement peuvent m'être appliquées.

Date :

Signature de l'élève :

Signature du père°/de la mère°/ du représentant légal° :